MORNAC BULLETIN JUIN 2019.qxp_Mise en page 1 26/06/2019 11:50 Page1

Mornac sur Seudre

LA VIE MUNICIPALE

N° 49
JUIN 2019

PEUGEOT

Sarl J&J Bourdeau
Agent Peugeot

Intervention toutes marques
Véhicules neufs et occasions

25, route du Magarin
17920 Breuillet
Tél. +33 (0)5 46 22 60 32
Fax + 33 (0)5 46 22 63 26
sarldenisbourdeau@wanadoo.fr

www.peugeot.com

Musée ferroviaire de Mornac
1, rue du Grimaud
17113 Mornac-sur-Seudre

Tél. : 05 46 05 54 08 (jours d'ouverture)
06 48 03 79 91

Ouvert :
tous les WE de Pâques à fin septembre
tous les jours en juillet et août
de 14 h 30 à 18 h 30

MARAIS SALANT de Mornac sur seudre
Vente de sel, fleur de sel et sels aromatisés
Boutique à Mornac ***34 rue du Port***
Visite guidée : 15 juin / 15 sept 16h30
autres périodes et groupes sur rdv
Sophie et Sébastien Rossignol 06.71.09.03.03

Benoît GOULEVANT
ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE
neuf & rénovation, dépannage
automatisme, domotique, chauffage, ventilation
06 68 10 45 90 benoitgoulevant@gmail.com
18 avenue Pasteur, 17200 Saint Sulpice de Royan

TAXIS ABCD
06 88 20 30 40
7J/7
24H/24
(sur réservation)
Siège Social : Royan
Communes de rattachement : St Sulpice de Royan - Mornac sur Seudre
HÔPITAL - CONSULTATIONS - DIALYSES

IMPRIMERIE LAGARDE
Création IMPRESSION
Déco vitrine et véhicule
Panneaux
Adhésifs
Tél. **05 46 22 70 55**
contact@imprimerie-lagarde.com

Mot du maire

Le budget 2019 vient d'être voté. C'est un budget efficace, rigoureux, avec une teinte ambitieuse, qui nous permet de poursuivre nos engagements aussi bien en terme de rénovation que de fonctionnement.

La construction de la nouvelle salle des fêtes débute après le retrait de l'amiante, la démolition et l'achèvement de la plateforme. Les travaux s'enchaîneront pour que cette salle soit opérationnelle dès l'été 2020.

En 18 ans de mandat, la salle du port et la médiathèque ont ouvert leur porte. Les trois salles associatives restaurées à neuf sont occupées par les expos et les réunions. Les ateliers municipaux sont construits et les locaux de stockage associatifs réalisés.

Les classes côté primaires ont été restaurées entièrement. Avec l'achèvement de la salle multiculturelle, la commune de Mornac est à l'abri d'inquiétudes en ce qui concerne les bâtiments.

La forte fréquentation de ces espaces voués à la culture, à l'esprit associatif et aux moments festifs… me rassure quant à la qualité de ces réalisations.

Merci aux équipes municipales qui nous ont permis de bâtir tous ces projets.

Le camion des ateliers municipaux de Mornac était à bout de souffle, nous l'avons remplacé au printemps par un neuf.

Une structure jeu qui sera située dans la cour de l'école est en commande pour être installée durant les grandes vacances. D'autres aménagements pour nos écoles sont prévus également, pour une attractivité plus forte, toujours dans le but de maintenir nos effectifs.

Au moment où j'écris ces lignes, je ne connais pas encore le choix que madame l'inspectrice académique a fait pour le maintien ou non de nos classes maternelles.

Mais une chose est sûre, l'effort incroyable que l'association des petits mornaçons a mené avec l'aide de l'équipe pédagogique et le soutien constant de la commune, l'effectif est suffisant pour le maintien de notre école en l'état actuel.

Lors du prochain bulletin municipal nous serons en période pré-électorale, donc par devoir de réserve je m'abstiendrai de tous commentaires sur les réalisations ou les financements en cours.

Je ne suis pas candidat à un quatrième mandat municipal, et bientôt un nouveau maire me remplacera.

Désormais je tiens à vous remercier pour la confiance que vous m'avez accordée . En espérant avoir répondu au plus près de vos attentes pour notre cité.

Cordialement.

Gilles Sallafranque

Sommaire

3 Mot du maire
4/11 Conseils municipaux
Pour tout renseignement sur les sommes engagées, se reporter au compte rendu intégral disponible en mairie.

12 Du côté de l'école
13 Bibliothèque municipale
14/16 La vie municipale
17/21 L'actu des associations

22 Contacts utiles / État civil
24 Agenda / calendrier de collecte

LA VIE MUNICIPALE N°49 - JUIN 2019

Directeur de publication : Gilles Sallafranque
Responsable de la rédaction : Guillaume Martin
Membres de la commission communication information bulletin : Jean Fayolle, Annick Goulevant, Xavier Minguez, Serge Miquel, Patricia Saïd.

Tél. : 05 46 22 75 13
mairie.mornac.seudre@wanadoo.fr

Impression : Imprimerie Lagarde - 17600 Saujon

Conseils municipaux

DÉLIBÉRATIONS
DU VENDREDI 14 DÉCEMBRE 2018

Appel d'offres livraison des repas de cantine

M. le Maire informe le Conseil municipal que le contrat pour la fourniture et la livraison des repas à la cantine scolaire de l'école est arrivé à échéance et qu'une consultation a été lancée auprès de plusieurs fournisseurs pour préparation et livraison de repas en liaison chaude. Deux prestataires ont répondu :
- Cuisine Centrale de Royan
- Elior.

La commission d'appel d'offres a procédé à l'ouverture des plis le 10 décembre 2018. Deux dossiers ont été demandés et les deux prestataires ont répondu à l'offre.
La commission a analysé les dossiers, et a préféré privilégier l'offre la plus proche du lieu de livraison à l'offre la plus économique.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote avec 1 voix pour Elior (M. Jacky Hallard) et 11 voix pour la Cuisine Centrale de Royan :
- **DÉCIDE** de retenir la proposition de la Cuisine Centrale de Royan (offre la plus proche du lieu de livraison) pour la livraison de repas en liaison chaude à la cantine scolaire de l'école publique.

Pour un prix des repas H.T de :
• repas maternelle de 2,58 €
• repas primaire de 3,18 €
• repas adultes de 4,11 €.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de restauration, et tous documents s'y rapportant.

Attribution des marchés de travaux pour la réalisation du projet de construction d'une salle multiculturelle (2e consultation)

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal de la procédure de consultation en 14 lots séparés pour la construction d'une salle multiculturelle. Lors de la réunion du Conseil municipal du 10 septembre 2018, il a été décidé de :
- l'attribution de 8 lots (lots n° 01-04-06-07-10-11-12-14),
- d'une négociation à lancer dans le but d'attribuer les lots n° 08-13
- de relancer une consultation d'appel d'offres pour les lots n° 02-03-05-09.

Après relance des lots 2-3-5-9 et négociation des lots 8 et 13, la commission bâtiment s'est réunie le 20/11/18, afin d'analyser l'ensemble des dossiers et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 50 % pour la valeur technique de l'offre et 40 % pour le prix de l'offre et 10 % sur le délais des travaux), comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, celles des entreprises suivantes :
- Pour le lot n° 02 – V.R.D : Absence d'offres de nouveau / consultation à relancer encore une fois avec le DCE modifié sans parution (domaine public en option)
- Pour le lot n° 03 – Gros œuvre : entreprise MCEA retenue, domiciliée impasse des Groies, Nieulle-sur-Seudre pour un montant de 145543,06 € / offre à confirmer par écrit par l'entreprise cependant.
- Pour le lot n° 05 – Charpente et menuiserie bois : lot à négocier.
- Pour le lot n° 08 – Menuiseries extérieures alu : entreprise SIFAP retenue, domiciliée ZA de la Queue de l'Âne 17200 Saint-Sulpice-de-Royan, pour un montant de 27 946,50 € / mise au point de marché comptabilisée (moins value joints anti-pince-doigts).
- Pour le lot n°09 - Serrurerie : lot déclaré sans suite (travaux abandonnés pour raisons d'économies).
- Pour le lot n°13 - Électricité : entreprise Beaufils retenue, domiciliée 35 route de Saint-Jean-d'Angély 17100 Fontcouverte pour un montant de 41711,00 €.

M. le Maire propose aux membres du Conseil municipal de suivre les avis de la commission bâtiment pour les lots 2-3-5-8-9-13 et si une entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement, d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :
ACCEPTE les propositions de la commission bâtiment qui sont énumérées ci-dessus.

MORNAC BULLETIN JUIN 2019.qxp_Mise en page 1 26/06/2019 11:50 Page5

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget primitif.

DÉLIBÉRATIONS

DU LUNDI 4 FÉVRIER 2019

Ouverture d'un poste d'adjoint administratif principal de 1re classe

M. le Maire expose au Conseil municipal qu'il est nécessaire pour le bon fonctionnement du service administratif de procéder à l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif principal de 1re classe d'une durée hebdomadaire de 35 heures, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité :
– d'accéder à la proposition de M. le Maire.

Ouverture d'un poste d'agent de maîtrise principal

M. le Maire expose au Conseil municipal qu'il est nécessaire pour le bon fonctionnement du service technique, de procéder à la création d'un emploi d'agent de maîtrise principal d'une durée hebdomadaire de 35 heures, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.
La proposition du Maire est mise aux voix.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,
DÉCIDE à l'unanimité
1 – d'accéder à la proposition de M. le Maire
2 – de créer à compter du 01/05/2019 un poste d'agent de maîtrise principal, de 35 heures hebdomadaires.

Salles de la cure du n° 1 à 6 : tarif

La commission commerce et artisanat a fait évoluer l'occupation des salles de la cure en 2018.
Ces locaux ont été utilisés saisonnièrement par :
- les artisans, commerçants, professionnels et associations : pour la vente de leurs produits ou l'exposition de leurs œuvres et/ ou objets de façon saisonnière
- Soit à la semaine soit au mois avec un maximum 6 mois par an.
La commission propose les tarifs suivants :
À la semaine :
avril : 50,00 € la semaine
mai, juin et septembre : 60,00 € la semaine
juillet août : 80,00 € la semaine
Au mois :

local	par mois					
	avril	mai	juin	juillet	août	septembre
1	216,00 €	216,00 €	433,00 €	433,00 €	433,00 €	433,00 €
2	181,00 €	181,00 €	362,00 €	362,00 €	362,00 €	362,00 €
3	191,00 €	191,00 €	382,00 €	382,00 €	382,00 €	382,00 €
4						
5						
6	171,00 €	171,00 €	171,00 €	342,00 €	342,00 €	342,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE** à l'unanimité
Les tarifs seront :
Tel que proposé par la commission.
Le remboursement EDF sera demandé uniquement pour les locations supérieures ou égales à 3 mois.

Conseils municipaux

Adhésion et nomination des représentants à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Charente-Maritime

M. le Maire propose au Conseil municipal d'adhérer à la FDGDON de la Charente-Maritime, qui est membre du réseau français de surveillance biologique du territoire contre les organismes nuisibles et des dangers sanitaires. En adhérent à la Fédération la commune participera au réseau sanitaire du végétal aux fins de préservation des enjeux économiques, du patrimoine naturel et de la santé humaine.
Cette adhésion permettra à la commune d'être informée par les spécialistes pour l'épidémiosurveillance de notre territoire et permettra également de bénéficier de leur service.
M. le Maire indique qu'il est nécessaire de désigner un référent à la Fédération.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité
DÉSIGNE M. Jean Fayolle comme référent à la FDGDON 17.

Taillée de Coulonges

M. Fayolle explique au Conseil que la taillée de Coulonges qui est empruntée par de nombreux visiteurs en saison estivale se creuse de plus en plus et devient inaccessible aux piétons. M. Fayolle a demandé conseil auprès de la DDTM et une subvention de 50 % pourrait être octroyée. Une réunion de l'association syndicale commise d'office (ASCO) sera à prévoir, afin de mettre en œuvre les travaux qui devraient débuter en juin.

DÉLIBÉRATIONS
DU LUNDI 11 MARS 2019

CARA – Convention de prestation de services numériques auprès des communes

Considérant le contexte de la maîtrise des dépenses locales et les soucis de bonne gestion et d'amélioration de la qualité du service public, la mutualisation des moyens et des services est nécessaire,
Considérant que cette mutualisation revêt différentes formes plus ou moins intégrées et peut consister en un service rendu par la communauté au bénéfice d'une ou plusieurs de ses communes membres, matérialisée par une convention accompagnée d'une charte dont les modèles sont joints,
Considérant que cette convention n'entraîne ni transfert de compétence, ni transfert de contrats en cours,
Considérant que les prestations de services numériques présentées par la CARA sont énumérées dans un catalogue, évolutif en fonction des usages et de la réglementation. Les prestations sont proposées gratuitement ou avec un tarif très attractif,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal **DÉCIDE** :
• D'approuver la proposition de prestations de services numériques avec la CARA et de lui confier la gestion des services numériques suivants :
- SIG WEB,
- outil d'information des interventions sur la voirie,
- logiciel autorisation droit des sols (ADS),
- numérisation du plan local d'urbanisme (PLU),
- téléversement des PLU sur le Géoportail de l'urbanisme (GPU),
- mise à jour de la Base Adresse Nationale (BAN),
- gestion des actes administratifs,
- open data.

• D'autoriser le Maire à signer cette convention de prestation de services numériques ainsi que tous documents permettant l'application de cette décision.

Tarifs 2019

REVISION TARIFS (voté à l'unanimité)

Cantine scolaire

	Tarif actuel	Proposition Commission	Vote du CM à partir du 1/4/19
Prix du repas enfant (maternelle et élémentaire)	**2,80 €**	**2,85 €**	**2,80**
Prix du repas adulte	**4,00 €**	**4,10 €**	**4,10**

Garderie

	Tarif actuel	Proposition Commission	Vote CM à partir du 1/4/19
Garderie du matin	**1,50 €**	**1,55 €**	**1,50**
Garderie du soir	**1,50 €**	**1,55 €**	**1,50**

Marché

TARIF FIXE PAR MOIS	Tarif actuel	Proposition Commission	Vote CM à partir du 1/4/19
Abonnement pour 2 marchés hebdomadaires	**41,00 €**	**41,80 €**	**41,80**
Abonnement pour 1 marché hebdomadaire	**20,50 €**	**20,90 €**	**20,90**

Tarif passager PAR PASSAGE	**28,50 €**	**29,00 €**	**29,00**
Tarification de l'électricité Forfait pour l'alimentation d'un four ou d'une plaque électrique, etc, Remarque: gratuité pour éclairage et balance électronique	**5,20 €**	**5,30 €**	**5,30**

Tarif pour les camions (outillage, vin, Au-delà de 3,5 tonnes, Cirque Guignol) PAR PASSAGE	**87,00 €**	**88,00 €**	**88,00**

Conseils municipaux

Place des terrasses

Tarifs par mois	Tarif actuel	Proposition Commission	Vote CM à partir du 1/4/19
minimum de perception 4 m^2	**36,40 €**	**37,20 €**	**37,20 €**
par m^2 supplémentaire	**9,10 €**	**9,30 €**	**9,30 €**

Concessions cimetière

Catégorie	Tarif actuel	Proposition Commission	Vote CM à partir du 1/4/19
Concessions temporaires pour 15 ans (le m2)	**36,50 €**	**37 €**	**37 €**
Concessions trentenaires (le m2)	**56,00 €**	**57 €**	**57 €**
Concessions cinquantenaires (le m2)	**127,00 €**	**130 €**	**130 €**
Columbarium case simple 15 ans	**475,00 €**	**475 €**	**475 €**
Columbarium case simple 30 ans	**900,00 €**	**900 €**	**900 €**
Emplacement cavurne 15 ans	**63,00 €**	**64 €**	**64 €**
Emplacement cavurne 30 ans	**110,00 €**	**112 €**	**112 €**

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE
GUITTARD ROBIN SARL
Chauffage Électrique
Climatisation
Réseaux Informatiques
Alarmes incendie et intrusion
Tél. 05 46 22 76 46 - Fax 05 46 22 64 40
E - mail : guittard-robin@orange.fr

Conseils municipaux

Salle des fêtes (pas de changement de tarifs car reconstruction)
Tarifs été, du 1er avril au 30 septembre

	Tarif actuel	Proposition Commission	Vote CM à partir du 1/4/19
En semaine			
1 journée résidents Mornac	**96,00 €**	**96,00 €**	**96,00 €**
Journée supplémentaire résidents Mornac	**68,00 €**	**68,00 €**	**68,00 €**
1 journée non résidents Mornac	**136,00 €**	**136,00 €**	**136,00 €**
Journée supplémentaire non résidents	**74,00 €**	**74,00 €**	**74,00 €**
Week-End et jours fériés			
2 journées résidents Mornac	**186,00 €**	**186,00 €**	**186,00 €**
3 journées résidents Mornac	**248,00 €**	**248,00 €**	**248,00 €**
2 journées non résidents	**273,00 €**	**273,00 €**	**273,00 €**
3 journées non résidents	**355,00 €**	**355,00 €**	**355,00 €**

Tarifs hiver, chauffage compris, du 1er octobre au 31 mars
La participation au chauffage avait été fixée à 42 € par jour en 2018. Pour 2019, la commission souhaite la porter 43 € par jour.

	Tarif actuel	Proposition Commission Tarif été + € par jour	Vote CM à partir du 1/4/19
En semaine			
1 journée résidents Mornac	**138,00 €**	**138,00 €**	**138,00 €**
Journée sup. résidents Mornac	**110,00 €**	**110,00 €**	**110,00 €**
1 journée non résidents Mornac	**176,00 €**	**176,00 €**	**176,00 €**
Journée supplémentaire non résidents	**116,00 €**	**116,00 €**	**116,00 €**
Week-End et jours fériés			
2 journées résidents Mornac	**270,00 €**	**270,00 €**	**270,00 €**
3 journées résidents Mornac	**374,00 €**	**374,00 €**	**374,00 €**
2 journées non résidents	**357,00 €**	**357,00 €**	**357,00 €**
3 journées non résidents	**481,00 €**	**481,00 €**	**481,00 €**

	Tarif à ce jour	Proposition	Vote CM
Caution toute catégorie	**500 €**	**500 €**	**500 €**

Conseils municipaux

Salles du port
Tarifs été, du 1er avril au 30 septembre

	Tarif actuel	Proposition Commission	Vote CM à partir du 1/4/19
En semaine			
1 journée résidents Mornac	**105,00 €**	**107,00 €**	**107,00 €**
Journée supplémentaire résidents Mornac	**84,00 €**	**85,00 €**	**85,00 €**
1 journée non résidents Mornac	**157,50 e**	**160,50 €**	**160,50 €**
Journée supplémentaire non résidents	**136,50 €**	**139,00 €**	**139,00 €**
Week-End et jours fériés			
2 journées résidents Mornac	**210,00 €**	**214,00 €**	**214,00 €**
2 journées non résidents	**300, 00 €**	**139,00 €**	**139,00 €**

Tarifs hiver, chauffage compris, du 1er octobre au 31 mars
La participation au chauffage avait été fixée à 42,00 € par jour en 2018. Pour 2019, la commission souhaite la passer à 43,00 € par jour.

	Tarif actuel	Proposition Commission	Vote CM à partir du 1/3/18
En semaine			
1 journée résidents Mornac	**147,00 €**	**150,00 €**	**150,00 €**
Journée sup. résidents Mornac	**126,00 €**	**169,00 €**	**169,00 €**
1 journée non résidents Mornac	**199,50 €**	**203,50 €**	**203,50 €**
Journée supplémentaire non résidents	**178,50 €**	**182,00 €**	**182,00 €**
Week-End et jours fériés			
2 journées résidents Mornac	**294,00 €**	**300,00 €**	**300,00 €**
2 journées non résidents	**384,00 €**	**395,00 €**	**395,00 €**

	Tarif à ce jour	Proposition	Vote CM
Caution toute catégorie	**800 €**	**800 €**	**800 €**

Conseils municipaux

DÉLIBÉRATIONS

DU MARDI 9 AVRIL 2019

Compte administratif 2018 – Commune de Mornac-sur-Seudre

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Jacky Hallard
délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Sallafranque, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT (€)		INVESTISSEMENT (€)		ENSEMBLE (€)	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		94 008,93	25 116,69			68892,24
Opérations de l'exercice	555 455,51	639 746,68	273 925,53	196 630,90	829 381,04	836377,58
Résultat de clôture		178 300,10	102 411,32			75 888,78

Hors de la présence du Maire, le Conseil municipal à l'unanimité :
ACCEPTE le compte administratif 2018 de la commune comme résumé ci-dessus.

Compte de gestion 2018 – Commune de Mornac-sur-Seudre

M. le Maire présente au Conseil municipal, le Compte de Gestion 2018 du Receveur Municipal qui est identique au Compte Administratif 2018.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'**APPROUVER** le compte de gestion de la commune présenté par le Receveur Municipal.

Affectation de résultats 2018 - Commune de Mornac-sur-Seudre

Le Conseil municipal, constatant :
- un excédent de la section de fonctionnement de 178 300,10 €
- un déficit de la section d'investissement de 102 411,32 €
Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DÉCIDE** d'affecter les résultats comme suit :

Affectation	Montant
Déficit d'investissement reporté (ligne 001)	**102 411,32 €**
Excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068)	**151 011,32 €**
Excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	**27 288,78 €**

Budget 2019 – Commune de Mornac-sur-Seudre

M. le Maire, propose au Conseil municipal de voter le budget primitif :
- en section de fonctionnement par chapitre
- en section d'investissement par opérations et par chapitres
Le budget primitif est présenté comme suite :
section de fonctionnement (en équilibre) :
• Dépenses : 673 698,78 €
• Recettes : 673 698,78 €
section d'investissement (en équilibre)
• Dépenses : 1 056 511,32 €
• Recettes : 1 056 511,32 €

Conseils municipaux

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE** àl'unanimité
- d'accepter les modalités de vote dudit budget ;
- de voter le budget primitif de la commune, pour l'exercice 2019, tel que présenté ci-dessus.

Taux d'imposition (taxes foncières et taxe d'habitation) pour 2019

M. le Maire informe que les taux des taxes d'imposition pour 2018 ont été les suivants :

Taxe d'Habitation	**12,26 %**
Taxe Foncière (bâti)	**21,44 %**
Taxe Foncière (non bâti)	**95,47 %**

M. le Maire propose une augmentation uniforme du taux de chacune de ces taxes de 0,5 %.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE** à l'unanimité
d'augmenter uniformément les différents taux d'imposition de 0,5 %, ce qui donne pour 2019 :

Taxe d'Habitation	**12,32 %**
Taxe Foncière (bâti)	**21,55 %**
Taxe Foncière (non bâti)	**95,95 %**

Compte administratif 2018 – Port de Mornac-sur-Seudre

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Jacky Hallard délibère sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Sallafranque, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré, qui peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		5 692,12 €		5 071,78 €		10 763,90 €
Opérations de l'exercice	15 044,99 €	22 339,84 €	20 557,92 €	18 108,10 €	35 602,91 €	40 447,94 €
Résultat de clôture		12 986,97 €		2 621,96 €		15 608,93 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal, hors de la présence de M. le Maire, **ACCEPTE** le compte administratif du port 2018.

Compte de gestion – Port de Mornac-sur-Seudre

M. le Maire présente au Conseil municipal, le Compte de Gestion 2018 du Receveur Municipal qui est identique au Compte Administratif 2018.
Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal **DÉCIDE** d'approuver le compte de gestion de la commune présenté par le Receveur Municipal.

MORNAC BULLETIN JUIN 2019.qxp_Mise en page 1 26/06/2019 11:50 Page13

Affectation de résultats – Port de Mornac-sur-Seudre

Le Conseil municipal, considérant le Compte Administratif de l'exercice 2018 du port, statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice et constatant que le Compte Administratif présente :
- un excédent de fonctionnement de : 12 986,97 €
- un excédent d'investissement de : 2 621,96 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal **DÉCIDE**
d'affecter les résultats comme suit :

Affectation des résultats	Montant en €uros
Excédent d'investissement reporté (ligne 001)	2 621,96 €
Excédent de fonctionnement (ligne 002)	12 986,97 €

Budget 2019 – Port de Mornac-sur-Seudre

M. le maire propose au Conseil municipal de voter le budget primitif :
- en section de fonctionnement par chapitre
- en section d'investissement par chapitre.

Le budget primitif est présenté comme suit :

section de fonctionnement (en équilibre) :
- Dépenses : 34 622,52 €
- Recettes : 34 622,52 €

section d'investissement (en équilibre)
- Dépenses : 32 810,63 €
- Recettes : 32 810,63 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal **DÉCIDE**
d'accepter les modalités de vote dudit budget :
- en section de fonctionnement par chapitre
- en section d'investissement par chapitre

de voter le budget primitif du port pour l'exercice 2019, tel que présenté.

Acquisition d'un camion benne neuf

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil que le camion benne du service technique est devenu trop vétuste.
Le véhicule n'est plus en état de circuler dans des conditions normales de sécurité.
De ce fait, des demandes de tarifs ont été faites, afin d'acquérir un nouveau camion.
M. le Maire propose l'acquisition d'un camion benne neuf type Peugeot Boxer pour un prix de 22 237,46 € HT soit 26 684,96 € TTC au Garage Clara Automobiles Royan domicilié 8 rue Robert Schumann - 17110 Saint-Georges-de-Didonne.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
APPROUVE l'acquisition d'un véhicule neuf type Peugeot Boxer pour un prix de 22 237,46 € HT soit 26 684,96 € TTC au Garage Clara Automobiles Royan domicilié 8 rue Robert Schumann - 17110 Saint-Georges-de-Didonne,
DÉCIDE l'ouverture des crédits nécessaires à cette acquisition au Budget Principal 2019 compte 2182,
AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Bilan des travaux réalisés

Rue du puits

Rue basse du chenal
(renforcement de la berge)

Le quai

City stade

Chemin de la croix du Jubilé

Parking rue du Grimeau

Plantation de haies

Bilan des travaux réalisés

Rue prieure

Ateliers municipaux

Rue du four

Médiathèque

Jardins partagés

Salle du bas du port

Rue de la source

Du côté de l'école

Du côté de l'école
Projets et sorties

Des projets et des sorties

Les élèves de l'école savourent toujours ces moments qui changent du quotidien mais qui restent des occasions d'apprendre et d'échanger : se déguiser pour le carnaval (et déguster les crêpes offertes par l'association des P'tits Mornaçons), à La Rochelle, visiter l'Aquarium pour les maternelles ou le Muséum d'Histoire Naturelle pour les élémentaires, apprendre le surf (CE2) ou participer à un Conseil Municipal pour y exposer des propositions pour l'école (CM1-CM2). Le plaisir comme source d'apprentissage et d'investissement.

Bibliothèque municipale

Comme chaque année des manifestations sont organisées afin de faire de la bibliothèque, un lieu de rencontres et de partage.
Dans le cadre du printemps des poètes, en relation avec la Babayaga, nous avons eu le plaisir d'accueillir (en avril) une poétesse conteuse Franco Vietnamienne. Elle nous a présenté un exposition sur les Aiku (petits poèmes japonais) et l'apprentissage de l'Origami (l'art du pliage de papier).

Une date à retenir le 3 août pour la foire aux livres sous la halle.

L'achat de nouveautés littéraires en mai sont à la disposition de nos lecteurs, petits et grands, et de tous ceux qui viendront nous rejoindre.
Enfin nous poursuivons, pour la 3e année, le concours d'écriture, en association avec les bibliothèques de L'Éguille, les Mathes, Sainte-Gemme. Le règlement sera disponible à la bibliothèque en fin d'année. Le thème : « Il est 14 h 28... »
À vos crayons.…

Les bénévoles

Le printemps des poètes à Mornac

L'association La Babayaga Continent contes a accueilli en résidence la conteuse et poétesse Hélène Phung, du 4 au 11 avril 2019.
Franco-vietnamienne, cette poétesse et professeure de lettres, conteuse depuis 1995, est aussi origamiste et calligraphe. Elle a fondé en 2013 le groupe « Vents de Haïku » et le collectif d'écriture et d'édition Graines de vent.
Les enfants du primaire ont ainsi pu bénéficier d'ateliers de haïku basés sur les senteurs, ainsi qu'une initiation à l'origami. Leur créativité et leur curiosité furent un vrai bonheur.
Le temps ne nous a pas permis de réaliser la balade sur le marais « Haïkus des senteurs », mais un petit groupe a travaillé dans la salle du Port, Hélène Phung nous aidant à révéler notre âme de poète.
La soirée contes japonais fut un enchantement qui nous a emmenés loin au Japon, nous n'oublierons pas Hélène déployant son éventail dans un claquement sonore, et dans un mouvement gracieux du corps. Nous avons regretté que les enfants, pourtant invités gratuitement, ne soient pas au rendez-vous.
L'atelier Origami fut très suivi, nous avons découvert l'art si difficile du pliage mais si créatif de formes et d'esthétisme. Nous avons terminé le dimanche par une lecture de poèmes sur de la musique Koto, écrits par Hélène et d'autres poètes.
La salle du Port a accueilli une exposition de photos et haïkus révélant une correspondance subtile entre l'image et le mot, instantanés de la vie, de poésies au jour le jour.
Nous avons pu bénéficier de la salle du Port, et remercions la mairie de Mornac pour son soutien constant et précieux. Merci également à la médiathéque qui a accueilli une exposition de poésies Haïkus.

Sylvette Garnier, vice-présidente de l'association

La vie municipale

La mairie œuvre pour la nature !

Malgré des retards d'approvisionnement et des conditions météo défavorables qui ne nous ont pas permis de planter à l'automne, nous avons mis en place presque 1 000 m de haie, pour moins de 500 €.
Merci pour les générations futures :
- aux agriculteurs locaux pour le labour du terrain ;
- aux employés municipaux, pour la plantation ;
- aux partenaires du programme EVA, (Conseil Départemental, Chambre d'Agriculture, Association des Maires de France, Fédération des chasseurs) ;
- aux bénévoles peu nombreux qui, par un jour de pluie les pieds et les mains dans la boue, ont commencé les plantations.

Jean Fayolle

Travaux et construction

Trois grands principes :
Les travaux intérieurs s'ils ne changent pas l'usage de la pièce (habitation en commerce, garage en chambre,…) et ne changent pas l'aspect extérieur ne sont pas déclarables.
De même, à l'exception des piscines, les constructions qui ne dépassent pas le niveau du sol (ex : terrasse, fondations…) ne font pas l'objet de déclaration.
Enfin, les abris de jardin de moins de 5m² et les constructions temporaires implantées moins de 3 mois (tonnelle, piscine gonflables pour l'été,…) n'ont pas besoin d'autorisation d'urbanisme.

Tout le reste doit donc être déclaré !! Les clôtures et les modifications de clôture aussi.

Le village de Mornac sur seudre étant classé, l'ensemble de la commune est sous surveillance et doit obtenir l'accord des architectes des bâtiments de France qui peuvent donner des avis plus restrictifs que le règlement du PLU selon le lieu et l'environnement de la zone des travaux. **C'est pourquoi, aucun chantier soumis à déclaration ne doit commencer sans cet accord.**
Les règles sont définies dans les différents articles du PLU et peuvent différer d'un secteur à l'autre. C'est pourquoi, sur le site internet de la commune, le plan de zonage qui détermine les secteurs doit être consulté en premier lieu puis il faut se rapporter au règlement du secteur concerné (Ua, Ub, Aor,…).
En cas de fraude ou de non respect des règlements, en plus des amendes, il peut être demandé la remise en état ou le paiement jusqu'à dix ans en arrières des taxes foncières.
Les imprimés à remplir sont facilement récupérables sur internet (www.service-public.fr espace particulier) et les dossiers sont à remettre à la mairie. ATTENTION les dossiers doivent être complets et de nombreuses pièces sont à fournir comme des plans, des photos, une notice descriptive ou autre selon la nature des travaux.
D'ailleurs la différence entre un permis de construire et une déclaration préalable n'est pas dans les pièces à fournir qui sont quasi identiques mais dans le délai d'instruction car il faut prévoir 3 mois maximum pour un permis de construire et deux mois pour une déclaration de travaux.

CAS PARTICULIER DES BOUTIQUES DE COMMERCE ET D'ARTISANAT.
Tout bâtiment qui accueille régulièrement, librement ou contre paiement d'un droit d'entrée des personnes extérieures à la famille et amis est considérée comme un établissement recevant du public (ERP). Des règles particulières concernent ces établissements qui doivent notamment répondre aux normes incendie et d'accessibilité aux personnes handicapées (attention tous les handicaps sont pris en compte).
Pour faire simple, l'ouverture ou la transformation d'un bâtiment en ERP doit être déclarée en Mairie et chaque établissement doit être en possession d'un registre de sécurité où sont consignés toutes les interventions/travaux et d'un registre d'accessibilité où sont rangées les documents (dérogations, formations, matériels,…) qui concernent l'accueil des personnes présentant un handicap.
En mairie et sur le site internet service-public.fr de nombreux documents d'autodiagnostic et de conseils permettent de savoir si l'ERP est aux normes et les démarches à effectuer.

MORNAC BULLETIN JUIN 2019.qxp_Mise en page 1 26/06/2019 11:50 Page19

Dégradations, Incivilités,

Nous sommes confrontés régulièrement à constater et à traiter diverses formes d'incivilités sur notre commune.

Dégradations de panneaux routiers
Dépôts sauvages d'ordures
Dégradations régulières des toilettes
Destruction arbres et rosiers
Vandalisme sur l'horodateur
Abris bus dégradé
Divers graffitis
City stade panneaux arrachés
Extincteurs de la salle des fêtes volés et jetés dans l'eau.

Ces dégradations représentent un risque pour la sécurité des personnes et un coût important pour la collectivité car la plupart de ces dégradations ne sont pas couvertes par les assurances. La remise en état, le nettoyage des lieux ou le remplacement coûtent à chacun d'entre nous.

Pour les destructeurs convulsifs, sachez que nous portons plainte à la gendarmerie systématiquement à chaque dégradation. « La destruction, la dégradation ou la détérioration d'un bien appartenant à autrui est punie de deux ans d'emprisonnement et de 30.000 à 75 000 € € d'amende ainsi qu'une peine de travail d'intérêt général … Le fait de tracer des inscriptions, des signes ou des dessins, sans autorisation préalable, sur les façades, les véhicules, les voies publiques ou le mobilier urbain est puni de 3750 € d'amende… (Cf Article 322-1 et 322-3 du Code Pénal).

Devant de tels actes de détérioration, devons-nous poursuivre les améliorations de notre environnement ? Est-il de notre intérêt de projeter de nouveaux travaux, qui risque d'être à nouveau saccagés ? Pouvons-nous imaginer que ces personnes qui, jusqu'à ce jour peu scrupuleuses, préfèreront éviter toute destruction ou dégradation de ces biens publics, et témoigneront ainsi d'un plus grand respect de leur Village, ce qui les mettra tout autant en valeur.

MORNAC BULLETIN JUIN 2019.qxp_Mise en page 1 26/06/2019 11:50 Page20

La vie municipale

MISSION LOCALE
Agglomération Royan Atlantique

INFORMATION JEUNESSE

ARTICLE BULLETIN MUNICIPAL

Flash info jeunesse

Vous avez entre 16 et 25 ans,
Vous vous interrogez sur votre avenir ?
Une hésitation dans votre choix d'étude ou de formation ?
Vous recherchez un patron pour votre apprentissage ?
Vous souhaitez trouver un job ou un stage en entreprise ?
Vous êtes parents : comment aider votre enfant ?
Venez nous rencontrer à la Mission Locale, un accompagnement à votre rythme et selon vos souhaits vous sera proposé.
NOUS TROUVONS LA SOLUTION ENSEMBLE MAIS C'EST VOUS QUI DÉCIDEZ !
Quelle que soit votre situation, n'hésitez pas à pousser la porte de la Mission Locale.
Des questions, des besoins, des projets, ... C'est simple, nous sommes là pour vous aider !

MISSION LOCALE :
ACCUEIL – ÉCOUTE – ACCOMPAGNEMENT – CONSEILS – INFORMATIONS

La Mission Locale « Agglomération Royan Atlantique »
vous accueille du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 (fermée le mercredi matin).
Des conseillers vous reçoivent ***avec ou sans*** *rendez-vous.*

Contactez-nous :
Tél : 05 46 06 96 16 – Mail : contact@ml-ara.fr – Site internet : www.ml-pays-royannais.com

Rencontrons-nous :
69, rue Paul Doumer – 17200 ROYAN
Pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer sur Royan,
des permanences sont assurées à Saujon, La Tremblade, Arvert, Etaules et Cozes (sur rendez-vous au 05 46 06 96 16)

Suivez-nous :
Mission Locale Agglomération Royan Atlantique
BIJ de l'Agglomération Royan Atlantique

Invitez-vous :
Participez à nos actions collectives ou individuelles, le programme est différent chaque mois

Ateliers *: Informatique, CV et recherche d'emploi, préparation à l'entretien d'embauche, orientation et accompagnement au choix professionnel, démarches administratives : carte de sécurité sociale, mutuelle, impôts, logement, …*

Parrainage *: Vous êtes « parrainé » par un chef d'entreprise qui vous offre ses conseils et son réseau professionnel pour vous amener plus rapidement vers l'emploi,*

Dispositifs nationaux et régionaux *: Garantie jeunes, contrats aidés, départs à l'étranger, …*

Ateliers atypiques *: Retrouver confiance en soi, relooking, sport, bien-être, …*

Deux autres services *sont proposés à la Mission Locale :*

Le ***Bureau Information Jeunesse*** *renseigne* ***tous les publics*** *sur l'orientation, les métiers, les formations, la santé, le logement, les loisirs, les jobs d'été, la création d'association, … et organise des soirées thématiques.*

Le ***Relais de conduite*** *permet (sous conditions) de passer son code et son permis de conduire. Les cours sont adaptés au rythme et au niveau de connaissances de chacun.*

Le savez-vous ?
La Mission Locale accompagne les entreprises du territoire
dans leurs recrutements et la gestion de leurs ressources humaines
(formation des salariés, droit du travail, accueil des stagiaires ou de nouveaux salariés, tutorat, ...).

L'actu des associations

L'huître pédagogique

Le nouveau Bureau de l'Huître Pédagogique :
Gérard Doizelet, président
Gisèle Rocher, trésorière
Françoise Lagarde, trésorière adjointe
Raymond Thénaud, secrétaire
Jany Le Brun et Roger Cougot, membres.

2019 l'année charnière

2018 a vu le départ pour des raisons personnelles ou de santé de plusieurs bénévoles actifs voir même très actifs. Nous les remercions pour tout le travail accompli pendant les dernières années. L'Assemblée Générale du 23 octobre 2018 a décidé le maintien de toutes les activités et projets prévus. Elles seront dans un premier temps légèrement diminuées (visites scolaires, participation aux manifestations extérieures…) ou ils seront simplement retardés (parcours d'interprétation, mise en ligne du site internet…).

L'arrivée de la relève a commencé avec Jean Pierre Brochon, né à Mornac et de retour chez nous, c'est un signe encourageant… merci à lui pour son engagement.

Notre site de Téger un jour de grande marée et de gros temps

Le Parcours d'interprétation

Sur le sentier du parcours d'interprétation

L'idée consiste à concevoir et à réaliser un « parcours d'interprétation » à haute valeur pédagogique et écologique, en libre accès, constitué de panneaux d'informations permettant à tous les publics de « lire le paysage », d'en repérer les traits caractéristiques, de découvrir toutes les richesses contenues dans le milieu, Mais aussi de découvrir sa nature, ses caractères et tous les services systémiques qu'il rend à l'homme.

Il est en cours de réactualisation et d'études complémentaires qui devraient être terminées au second semestre pour une réalisation en 2020 qui devra tenir compte des périodes de nidification des nombreux oiseaux de nos marais et de chasse.

Beaucoup nous suivent dans cet ambitieux projet : la commune de Mornac-sur-Seudre, l'ASCO, la CARA et les offices du tourisme communautaires, le Crédit Agricole, Passerelles et compétences, tous les adhérents et sympathisants de l'Huître Pédagogique... Il entre dans le cadre du programme européen LEADER 2014/2020 et a été approuvé par le comité de sélection du GAL/CARA le 25 septembre 2018.

Comment nous aider à cette réalisation

En adhérant à l'Huître Pédagogique.

En souscrivant à notre collecte bientôt en ligne sur la plateforme de financement participatif en Nouvelle Aquitaine « j'adopte un projet ».

En participant à la conception et à la réalisation du projet (contact : Gérard Doizelet 06 83 71 34 87)

Nos manifestations de l'été 2019

Exposition estivale salle au port à Mornac-sur-Seudre : du samedi 20 juillet au dimanche 11 août.

Tous les après midi de 15 à 18 h. entrée gratuite.

Sorties nocturnes dans le marais de Seudre, départ du port de Mornac jusqu'à notre site ostréicole de Téger, balade guidée au coucher de soleil, puis dans notre cabane de saunier histoires, poésies et dégustation d'huîtres et vin blanc.

Le mardi 23 juillet départ à 21 h, retour avec lecture du ciel par un astronome amateur.

Le mardi 20 août départ à 20 h 30, retour à la lumière des flambeaux.

6 € par personne. Inscription obligatoire au 05 46 02 89 87 ou 06 83 71 34 87.

L'actu des associations

Musée ferroviaire

La BB-16700 en gare de Longwy en 1984 (photo internet)

Notre cabine de conduite de la BB 16752

Au Musée Ferroviaire de Mornac, est exposée une autre cabine de conduite différente de celle que nous avons présentée dans l'article précédent.
Celle-ci provient de la locomotive BB-16752, du dépôt de Lens et qui sera déconstruite à Épernay. Elle fait partie d'une longue liste de machines appelées « BB Alstom ». dont la numérotation ira de BB 16501 à 16794.
La fabrication des 294 machines 16500 commence en 1958 dans les usines Als-Thom (contraction de Alsace et de Thomson) maintenant écrit Alstom, et durera jusqu'en 1964, sous les séries 16500, 16600 et 16700 dont le retrait se fera de 2002 à 2011.
Les BB-16500 et leurs dérivées sont alimentées par caténaire sous une tension de 25000 volt en courant alternatif, ce qui oblige à ne circuler que dans les régions du nord, de l'Est et une partie de L'Ouest du réseau ferroviaire français.
En effet, on peut diviser en gros la France suivant un axe horizontal qui divise le territoire en 2 parties égales nord-Sud, la partie nord fonctionnant en 25 000 volts alternatifs et la partie sud en 1 500 volts continus.
Ces détails feront partie d'un prochain article sur l'électrification du réseau ferré français.
Les 25 000 volts en courant alternatif, captés par des pantographes unijambistes, après avoir été transformés et redressés, alimentent en courant continu sous 1 100 volts les 2 moteurs qui permettent à la machine de rouler à une vitesse maximum de 140 km/h tractant des trains de voyageurs omnibus, trains de marchandises de plus de 3 000 t sur Paris, Amiens, Lille, Nancy, Metz, Strasbourg, Mulhouse etc.
Cette locomotive mesure 14,40 m pour un poids de 74 tonnes et une puissance de plus de 3500 cv.
Venez nous voir au Musée Ferroviaire de Mornac-sur-Seudre, pour simuler la conduite d'une telle machine.

Club de loisirs

L'assemblée générale du Club de loisirs de Mornac-sur-Seudre s'est tenue le mercredi 6 mars. Nous poursuivons nos rencontres le jeudi après midi à la salle du port avec un bon petit groupe d'une vingtaine de personne avec divers jeux.
Les souhaits pour 2019 ont été débattus avec tous les adhérents et un joli projet d'une sortie sur l'île d'Aix a été retenu pour le mois de septembre.
Après L'Assemblée générale tout le monde s'est retrouvé pour un repas très apprécier à « La Navicule Bleue » (établissement protégé à but non lucratif basé à l'intégration des personnes handicapées) à Arvert, un grand merci à toute l'équipe de cet établissement.
Si vous êtes intéressé venez nous rejoindre le jeudi après midi de 14 h à 17 h 30 salle du port.

La présidente, Annick Goulevant

L'actu des associations

Terramornac

Comme chaque année, l'association Terramornac organise un marché de potiers le dernier week-end du mois de septembre.
Cette année, nous célébrons son vingtième anniversaire.
À cette occasion et pour que la manifestation soit un succès, nous allons investir dans de nouveaux panneaux publicitaires. Nous utilisons les mêmes panneaux depuis une quinzaine d'années. Ils ont fait leur temps et sont détériorés.
Pour nous aider dans cet investissement, nous solliciterons donc toutes les bonnes volontés (mairie, artisans et commerçants de Mornac). Nous organiserons une collecte pour nous aider à financer ces frais.
Nous profitons de cet encart dans le bulletin municipal pour inviter à un pot de l'amitié toutes celles et ceux qui nous permettent de réaliser cette manifestation. Ce pot de l'amitié aura lieu le samedi 28 septembre entre 12 heures et 13 heures à l'emplacement du marché de potiers. Sont invités à ce pot le personnel de la mairie de Mornac, le comité des fêtes, l'office du tourisme, les agents municipaux et tout ceux qui nous aident d'une manière ou une autre.
Si la météo est favorable, les visiteurs seront nombreux comme c'est le cas depuis de nombreuses années. Nous nous réjouissons de voir autant de monde sur le port et dans les rues de Mornac pour ce dernier week-end du mois de septembre qui clôture de belle manière la saison touristique pour tous les commerçants et artisans de notre village.

L'actu des associations

Association Seudre et Mer

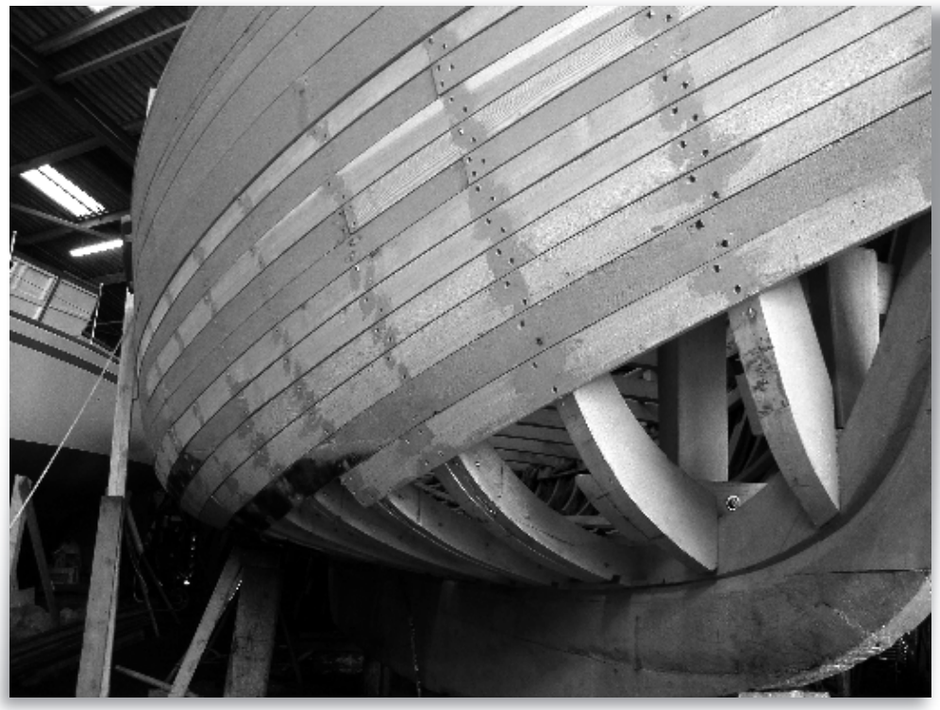

Après 9 mois de chantier, notre bébé associatif inscrit au patrimoine va réapparaître tout beau et solide au port de Mornac sur Seudre.
L'aventure technique touche à sa fin, nous prévoyons son retour à quai fin juin.
L'aventure administrative et financière continue, nous naviguons dans le dédale des subventions ou dès qu'un objectif semble être atteint il se dérobe.
Condamner à vaincre, l'association n'a pas le choix, nous ouvrons des horizons et débroussaillons
de part notre volonté des chemins que d'autres pourront emprunter.
Étonnamment, alors que notre notoriété dépasse les frontières, pour les Mornaçons, nos actions semblent paraître normales.
Dans quelques dizaines d'années les vieux gréements auront malheureusement pour la plupart disparu. Mais après un chantier de 1600 h de travail cet hiver, Mornac aura toujours « LA FLÈCHE ».
Associativement, nous avons provisoirement laissé de côté l'histoire des marais et des hommes pour nous concentrer sur le navire.
Peu de mots et beaucoup d'actes ! C'est obligatoire pour notre aventure maritime ; SOUTENEZ-NOUS !.

Le président de Seudre et Mer, Jean Fayolle

L'Océan de Blé
BOULANGERIE - PÂTISSERIE
Aurore et Borian
8, rue du Grimaud - 17113 Mornac-sur-Seudre
05 46 23 90 87
Ouvert 7 h-13 h /16 h 30-19 h 30
Pain Bio - Panification sur ferments naturels
Cuisson au feu de Bois - Brioches et Galettes charentaises

MORNAC BULLETIN JUIN 2019.qxp_Mise en page 1 26/06/2019 11:51 Page25

Le Train des Mouettes saison 2019

Gare touristique de Saujon - 3, Chemin Vert
Gare touristique de La Tremblade, rue de la Résinerie
05.46.05.37.64 – contact@traindesmouettes.fr

« Le Train Jeux œnologiques »
Découvrez les productions viticoles locales avec « Le Train Jeux œnologiques ».
Au départ de Saujon, faites un arrêt à Chaillevette et découvrez les saveurs des caves Jules Gautret autour de jeux et animations oenologiques, au cœur des ateliers de restauration des locomotives à vapeur.
Dimanche 9 juin - Dimanche 21 juillet -Dimanche 11 août.
Trajet : départ de Saujon à 15 h 15 – retour à Saujon 18 h 30.
Tarifs 19 €/adulte 6 €/enfant – de 16 ans - Réservation sur : www.traindesmouettes.fr.

« Le Train 1900 »
Retrouvez l'histoire du Train avec « Le Train 1900 ».
Voyagez comme à la fin du XIXe siècle en compagnie de Marguerite, votre guide costumé qui vous contera l'histoire de la ligne. Vous découvrirez les secrets du Train des Mouettes, son matériel d'époque, souvent classé monument historique et suivre une visite de notre dépôt de restauration ferroviaire à Chaillevette.
Dimanche 30 juin - Dimanche 29 septembre.
Trajet : départ de Saujon à 10 h – retour à 12 h 50.
Tarifs 20 €/adulte 14 €/enfant -de 16 ans - Réservation sur : www.traindesmouettes.fr.

« Le Train du Marché »
Faites vos emplettes avec « Le Train du Marché ».
Le Train des Mouettes part de Saujon et s'arrête exceptionnellement dans toutes les gares du parcours entre Saujon et La Tremblade. À l'arrivée, les voyageurs disposent d'un temps libre de 10 h à 11 h 30 pour faire leurs emplettes. Au retour le train déposera ses voyageurs dans toutes les gares du parcours.
Tous les samedis matin du 6 Juillet au 31 août, trajet Saujon – La Tremblade. Départ à 8 h 45, retour à Saujon prévu à 12 h 45. Tarif 4 € pour tous - Réservation sur : www.traindesmouettes.fr.

« Le Train des Loupiotes »
Offrez-vous une découverte nocturne de Mornac à bord du « Train des Loupiotes ». Une balade nocturne au cœur d'un village classé parmi les plus beaux villages de France. Prenez le Train des Loupiotes à Saujon ou à La Tremblade. Le train vous amène à Mornac flâner dans les rues pavées et illuminées, voir le travail des artisans, pique-niquer sur le port ou dîner au restaurant.
Tous les jeudis soir du 18 juillet au 29 août.
Trajet : Saujon – Mornac 19 h, retour 23 h ou La Tremblade – Mornac 18 h 30, retour 22 h 45.
Tarif 6 € pour tous - Réservation sur : www.traindesmouettes.fr.

« Le Train Découverte de Mornac »
Appréciez l'un des plus beaux villages de France avec le « Train Découverte de Mornac ».
Le village de Mornac-sur-Seudre est classé parmi les 100 plus beaux villages de France. Son histoire millénaire est riche de découvertes et de vestiges qui vous seront présentés par notre guide conférencière. Dans le dédale des ruelles et des roses trémières, vous serez au cœur d'un village qui a gardé son âme d'autrefois, où chaque façade transpire de souvenirs et où la Seudre et ses chenaux règnent.
Tous les vendredis après-midi du 19 juillet au 23 août.
Trajet : départ de La Tremblade à 14 h 55, retour à La Tremblade 18 h.
Tarifs 17 €/adulte et 11 €/enfant – de 16 ans - Réservation sur : www.traindesmouettes.fr.

« Le Train Gourmand »
Savourez la véritable « éclade » de moules charentaises avec le « Train Gourmand ».
En compagnie de Piqthiu tout au long de la soirée, vous aurez le privilège de vous faire conter les histoires de notre Charente-Maritime par l'amuseur Saintongeais le plus célèbre de la région. Les festivités culinaires autour d'une fameuse « éclade » de moules se dérouleront à Chaillevette. En famille ou entre amis, venez participer à ces soirées conviviales qui feront le bonheur des petits comme des grands. Attention, ce train est accessible seulement sur réservation avec un nombre de place limitées.
Mardi 23 juillet - Mardi 6 août.
Trajet Départ de Saujon à 19 h, retour à Saujon 23 h 30.
Tarifs 30 €/adulte 20 €/enfant de moins de 16 ans - Réservation sur : www.traindesmouettes.fr.

MORNAC BULLETIN JUIN 2019.qxp_Mise en page 1 26/06/2019 11:51 Page26

Contacts utiles

Services Municipaux

LA MAIRIE- 20 rue des Halles
Tél : 05 46 22 75 13 - Fax : 05 46 22 63 73
Mail : mairie.mornac.seudre@wanadoo.fr
Lundi, Jeudi, Vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 16h30
Mardi et Mercredi : de 9h à 12h- Fermé l'après-midi
www.mairie-mornac-sur-seudre.fr

POLICE MUNICIPALE
05 46 22 14 15
police.mornac.seudre@orange.fr

ECOLE - 20 rue des Halles
Tél : 05 46 22 78 33
Mail : e-mornac-sur-seudre@ac-poitiers.fr

OFFICE DE TOURISME MUNICIPAL - 5 route de Plordonnier
Tél : 05 46 22 92 46
Mail : mornactourisme@orange.fr
Ouvert tous les jours de 9h à 13h et de 14h à 17h
www.tourisme-mornac-sur-seudre.fr

BIBLIOTHÈQUE - 46 place du Port
Tél : 05 46 05 17 06
Ouvert le lundi de17h à 20h, le mercredi de 16h à18H et le Samedi de 9h30 à 12h30

AGENCE POSTALE COMMUNALE
Tel : 05 46 22 75 54
Ouvert du lundi au samedi de 9h00 à 12h30

RÉSERVATION DE LA SALLE DES FÊTES
Contacter la Mairie
Tel : 05 46 22 75 13

USAGERS DU PORT
Contacter la Mairie
Tel : 05 46 22 75 13

PHARMACIE DE GARDE
N° Audiotel (0.34€ TTC/min) : 32 37

NUMÉROS D'URGENCE
Samu : 15 - Pompier : 18
N°d'urgence pour les personnes Malentendantes : 114

État civil

RGPD

(Règlement Général sur la Protection des Données)

La publication dans le bulletin municipal des informations relatives à l'état civil (naissances, mariages) sont régies par le règlement n 2016/679, dit règlement général sur la protection des données qui constitue le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel.

Si vous souhaitez publier dans le bulletin municipal une naissance ou un mariage, merci de déposer en mairie votre consentement.

Décès

- Gisèle BOURGEOIS veuve VALLET
  le 10 janvier 2019 à Mornac sur Seudre
- Jacqueline MERCIER épouse CHÉREAU
  le 22 janvier 2019 à Royan
- Jean-Pierre LU
  le 21 décembre 2018 à Paris
- Lucette ROUX veuve LOUIS
  le 27 décembre 2018 à Montauban
- Jacques AUDOUIN
  le 8 mai 2019 à Royan
- Cosette JEGU
  le 8 décembre 2018 à Mornac sur Seudre

Nous adressons aux familles nos plus sincères condoléances

Déchèteries

CHAILLEVETTE : Tous les jours sauf le mardi, le dimanche et les jours fériés de 9h à 11h45 et de 14h à 17h45
LA TREMBLADE : Tous les jours sauf le mardi, le dimanche et les jours fériés de 9h à 11h45 et de 14h à 17h45

Lotte-Baudouin
Pompes funèbres
Marbrerie - Funérarium
Contrat de Prévoyance Obsèques
Prévoyez dès maintenant.
Protégez ceux que vous aimez...
Assurez le respect absolu de vos volontés.
N'hésitez pas ! Informez-vous.
Z.C. route de Saintes
17600 SAUJON
05 46 05 36 36
ROYAN LA TREMBLADE MARENNES
Permanence téléphonique 24h/24 7j/7 : 06 808 808 39

CENTRE FUNERAIRE HORSEAU PRESQU'ILE D'ARVERT
POMPES FUNEBRES
FUNERARIUM
MARBRERIE
MAGASIN FUNERAIRE
TEL: 05.46.36.34.75
24H/24H
Conseillers funéraires de France
À votre disposition pour tous renseignements ou services
Florent et Dephine
10, avenue de l'Étrade
17530
ARVERT
centrefunerairehorseau@gmail.com
www.centre-funeraire-horseau.fr

Boucherie - Charcuterie
Volailles
«Chez Max»
De 5 h. à 13 h. et de 15 h. à 19 h. 30 - Fermé le lundi, sauf juillet - août
BREUILLET - Tél. 05 46 22 72 39

ENTREPRISE PITEL
TRAVAUX PUBLICS - ENTREPRISE GÉNÉRALE - BÉTON ARMÉ
Z.I. - 50 rue Ampère
BP 10050 - 17204 ROYAN CEDEX
05 46 05 03 15
05 46 05 03 18
pitel17@wanadoo.fr

sarl ORION
Terrassement - Assainissement
Démolition - Aménagement de terrain
13, route du Gallais - Taupignac - 17920 BREUILLET
05.46.22.73.22 - 06.82.34.16.51 - 06.07.01.94.18
sarlorion.terrassement@orange.fr - Fax : 05.46.23.39.63

SARL GP
Terrassement-VRD
Goudronnage-Enrobés
Assainissement-Démolition
Lotissement-Viabilisation
Études & Conseils
-Vente aux particuliers-
Graviers-Calcaire-Terre végétale-
-Livraison possible-
-Création d'extérieur-
Béton lavé -Pavage -Gravillonnage
Devis GRATUITS
05.46.22.41.29
www.gp-sarl.fr
GP SARL
impasse du pré du canal
17600 SAUJON
gp-sarl@orange.fr

RENSEIGNEMENTS

Tel 05 46 22 75 13
mairie.mornac.seudre@wanadoo.fr
www.mairie-mornac-sur-seudre.fr
www.tourisme-mornac-sur-seudre.fr
www.ecole.mornacsurseudre.fr

JUILLET

Samedi 14 : Fête nationale, au port, organisé par la mairie et le comité des fêtes.
Jeudi 18 : Marchés nocturnes, aux halles et à la place du Port, organisé par le comité des fêtes.
Jeudi 25 : Marchés nocturnes, aux halles et à la place du Port, organisé par le comité des fêtes.

AOÛT

Jeudi 1er : Marchés nocturnes, aux halles et à la place du Port, organisé par le comité des fêtes.
Samedi 3 : Foire aux livres, aux halles, organisé par la bibliothèque.
Jeudi 8 : Marchés nocturnes, aux halles et à la place du Port, organisé par le comité des fêtes.
Jeudi 8 : Jeudis musicaux, à l'église, organisé par la CARA et le comité des fêtes.
Jeudi 15 : Marchés nocturnes, aux halles et à la place du Port, organisé par le comité des fêtes.
Samedi 17 - Dimanche 18 : Voiles de Mornac, au port et à la salle du port (bas), organisé par Seudre et Mer.
Jeudi 22 : Marchés nocturnes, aux halles et à la place du Port, organisé par le comité des fêtes.
Du 22/08 au 8/09 : Exposition palette saintongeaise, à la salle du port (haut).
Jeudi 29 : Marchés nocturnes, aux halles, organisé par le comité des fêtes.
Jeudi 29 : Feu d'artifice, au port, organisé par le comité des fêtes.

SEPT.
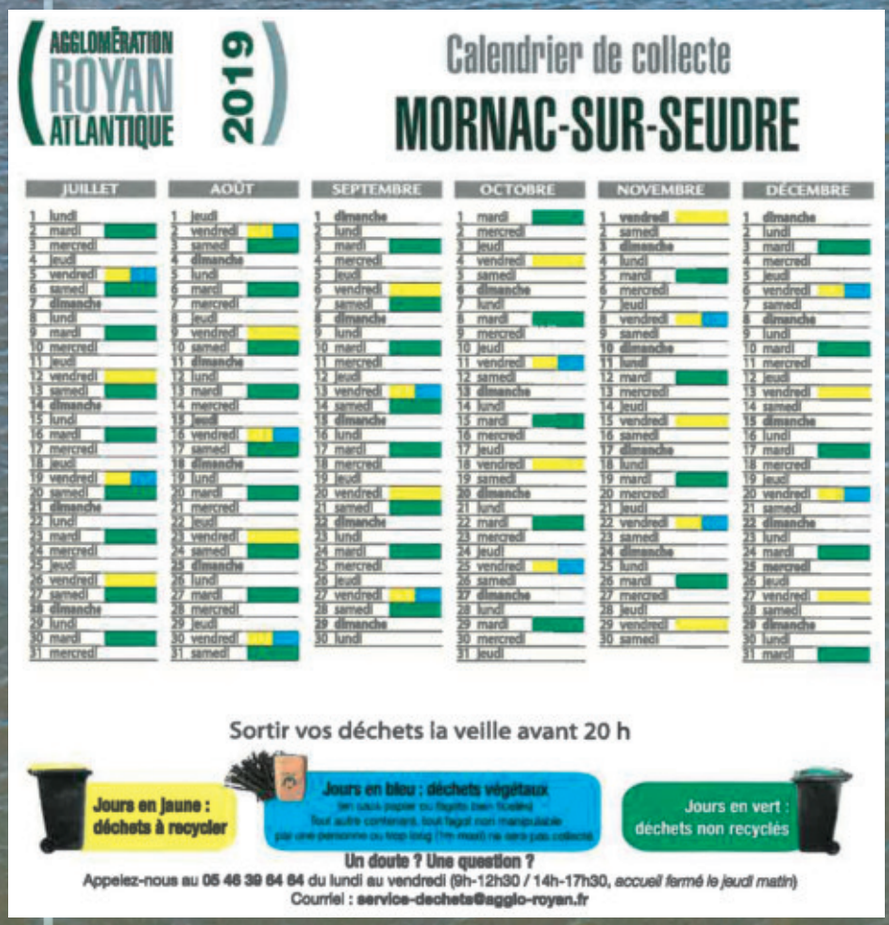
Dimanche 15 : Brocante, au parking de la Cure, organisé par Seudre et Mer.